

## PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE SPORTS

### Objectif

La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick offre aux jeunes âgé(e)s de 17 ans et moins résidants sur le territoire de la municipalité, un remboursement d'une partie des frais de non-résidents pour les aider à réaliser des activités dans les domaines des arts, de la culture et du sport qui ne sont pas offertes sur le territoire de Saint-Rémi-de-Tingwick incluant les ententes intermunicipales.

### Critères d'admissibilité au remboursement

1. La personne inscrite à l'activité doit être âgée de 17 ans et moins lors de son inscription;
2. Le participant doit résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, et ce, de façon permanente;
3. Les frais d'inscriptions à l'activité visée, ainsi que les frais supplémentaires de non-résidents doivent avoir été facturés et déboursés en totalité par le parent ou le tuteur(trice) légal(e) (preuve à l'appui);
4. L'activité ne doit pas être offerte sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et dans les ententes intermunicipales en loisirs et culture avec d'autres municipalités ou ville.

### Frais remboursables

La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick rembourse 50 % de la surtaxe appliquée aux activités pratiquées dans les Municipalités où nos citoyens sont considérés comme des non-résidents, le tout pour un maximum de 200\$, par inscription. Aucun montant maximal, par enfant ou par année civile n'a été établi.

### Activités admissibles

Toute activité du domaine des arts, de la culture ou du sport non-offerte sur le territoire de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick dans les ententes intermunicipales en loisirs et culture avec d'autres municipalités ou ville, incluant les activités sportives de niveau élite ou de perfectionnement.

### Activités non-admissibles

Sont exclus à des fins de remboursement les camps de jour, les services de garde, ainsi que tout type d'achat ou de location d'équipement et de matériel permettant la pratique de l'activité. De même, les cours offerts par une école ou un club privé ne sont pas admissibles.

### Documents nécessaires à la demande de remboursement

1. Un reçu officiel émanant de l'organisme ou de la municipalité, certifiant que les frais de participation à l'activité ont été dûment acquittés en totalité;
2. La surtaxe appliquée à la personne non-résidente devra être facilement identifiable, soit mise à part dans le coût total de l'inscription sur le reçu;
3. Une demande de remboursement dûment complétée (formulaires disponibles en ligne ou au bureau municipal);
4. Une preuve de résidence de la personne effectuant la demande, soit : le citoyen participant, le parent ou le tuteur(trice) légal(e).

### Échéance et modalités de remboursement

La date limite pour présenter une demande de remboursement de frais de non-résidents, accompagnée du formulaire dûment complété est le 30 octobre de l'année en cours. Toute réclamation faite pour une période antérieure à celle en vigueur ne sera pas traitée.

Les remboursements sont émis par chèque, dans les 30 jours suivant la réception de la totalité des documents mentionnés au point « Documents nécessaires à la demande de remboursement ».

### Obligations du citoyen bénéficiant d'un remboursement

La personne inscrite ou le parent ou tuteur(trice) légal(e) ayant bénéficié du remboursement des frais de non-résidents s'engage à aviser la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de l'incapacité, le cas échéant, de la personne inscrite à participer à l'activité prévue.

La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick se réserve le droit de réclamer le remboursement des frais de non-résidents à un citoyen qui cesse l'activité visée par le remboursement ou qui est incapable d'y participer.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

### Identification du citoyen inscrit à l'activité :

Nom	
Prénom	
Adresse du citoyen	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

### Identification du parent ou tuteur(trice) légal(e)

Nom	
Prénom	
Adresse du citoyen	
Date de naissance	
Téléphone	
Courriel	

### Informations relatives à la demande de remboursement

Nom de l'activité	
Frais de non-résidents associés à l'activité	
Municipalité qui offre l'activité	
Date de la demande	
Chèque à l'ordre de	

**Document à joindre à la demande :** Toute demande doit être accompagnée d'une copie de la facture d'inscription, d'une copie de la facture des frais de non-résidents, d'une preuve de résidence de la personne effectuant la demande (exemple : copie du permis de conduire), ainsi que des reçus de paiements.

\_\_\_\_\_  
Nom du demandeur en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Date

**Le formulaire et les documents doivent être acheminés aux coordonnées ci-dessous.**

#### Bureau Municipal

1461, rue Principal  
Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0

Tél. : 819 359-2731  
Télec. : 819 359 3532

[info@st-remi-de-tingwick.qc.ca](mailto:info@st-remi-de-tingwick.qc.ca)  
[www.st-remi-de-tingwick.qc.ca](http://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca)